COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 14h56
Réference de l'AR : 002-200043495-20220324-DEB202203_01-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2022

Délibération n°1

Date de convocation : le 16/03/2022 Date d'affichage : le - 8 AVR. 2022

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Présents : Eric DELHAYE - Fabrice FERON - Olivier JOSSEAUX - Yves BRUN - Benoit BUVRY - Franck DEMAZURE - Yves ROBIN

Absents excusés donnant pouvoir : Sylvie LETOT-DURANDE à E.DELHAYE

Absents excusés : Maxime KELLER - Mathieu FRAISE

Objet : Transports et mobilités douces : Dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) : attribution des subventions

Rapporteur : Fabrice FERON

Exposé :

Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de mettre un place un dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique pour la période du 01/09/2020 au 31/12/2021. Par délibération du 22 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé de poursuivre ce dispositif pour l'année 2022.

Le montant de l'aide est de 300 € par bénéficiaire. Pour en bénéficier, il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique majeure résidant dans l'une des communes de la CAPL,
- Acquisition d'un VAE défini selon l'art R311-1 - point 6.11 du code de la route (*cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km / h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler*) et n'utilisant pas de batterie au plomb,
- Acquisition d'un VAE chez un commerçant professionnel situé sur le territoire de la CAPL entre le 01/09/2020 et le 31/12/2022.
- Le coût d'achat du vélo est plafonné à 3000 € TTC.

Une enveloppe de 30 000 € est allouée pour l'année 2022. Vous trouverez donc ci-joint pour validation, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par le conseil communautaire du 7 avril 2022, les dossiers n°6 à 21 de l'enveloppe 2022 qui ont été déposés complets et éligibles pour attribution d'une subvention de 300 € chacun.

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - **Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04**
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr
N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission transport du 15 mars 2022,

Le Bureau Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'APPROUVER le versement d'une aide de 300 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à : HARDY Maryse, DUMORTIER Francis, COLBEAUX Frédéric, WAXIN Annabelle, KURYLAK Maxime, HERBET René, AUVARLET Laetitia, HACHET Eric, LESUR Muriel, VITEAUX Abraham, WATEAU Jonathan, Laurent CLERCIN, Laure THEENIVS, Patricia HERISSON, Philippe THEENIVS et Gérard BEGUIN sous réserve de l'approbation du budget 2022 par le conseil communautaire du 7 avril 2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

Eric DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 8 AVR. 2022

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du PAYS de LAON

Le Président

Eric DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 10
Nombre de conseillers présents	: 07
Nombre de votes exprimés	: 08
Votes favorables	: 08
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON DU 24/03/2022
DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES

N°	NOM/PRENOM	COMMUNE DE RESIDENCE	AGE	COMMERÇANT	MONTANT VELO (TTC)	DEPOT (INTERNET/CAPL)	DATE DE DEPOT OU DE COMPLETUDE	MONTANT ATTRIBUÉ
6	HARDY Maryse	CLACY-ET-THIERRET	64	INTERSPORT	599,99 €	CAPL	18/01/2022	300,00 €
7	DUMORTIER Francis	PRESLES-ET-THIERNY	77	INTERSPORT	1 199,99 €	INTERNET	20/01/2022	300,00 €
8	COLBEAUX Frédéric	LAON	59	INTERSPORT	1 999,99 €	INTERNET	24/01/2022	300,00 €
9	WAXIN Annabelle	ATHIES-SOUS-LAON	33	INTERSPORT	999,99 €	INTERNET	24/01/2022	300,00 €
10	KURYLAK Maxime	ATHIES-SOUS-LAON	34	INTERSPORT	999,99 €	INTERNET	24/01/2022	300,00 €
11	HERBET René	LAON	54	CARREFOUR	324,50 €	INTERNET	25/01/2022	300,00 €
12	AUVARLET Laetitia	ETOUVELLES	43	CARREFOUR	324,50 €	INTERNET	01/02/2022	300,00 €
13	HACHET Eric	LAON	25	INTERSPORT	1 599,99 €	INTERNET	05/02/2022	300,00 €
14	LESUR Muriel	AULNOIS-SOUS-LAON	32	LECLERC	409,00 €	INTERNET	10/02/2022	300,00 €
15	VITEAUX Abraham	VORGES	41	MEGACYCLES	2 599,00 €	CAPL	16/02/2022	300,00 €
16	WATEAU Jonathan	LAON	36	NORAUTO	1 499,00 €	CAPL	18/02/2022	300,00 €
17	CLERCIN Laureny	ATHIES-SOUS-LAON	61	INTERSPORT	1 599,99 €	INTERNET	20/02/2022	300,00 €
18	THEENIVS Laure	LAON	48	MEGACYCLES	2 599,00 €	INTERNET	21/02/2022	300,00 €
19	HERISSON Patricia	BESNY-ET-LOIZY	65	MEGACYCLES	2 099,00 €	INTERNET	21/02/2022	300,00 €
20	THEENIVS Philippe	LAON	55	MEGACYCLES	2 599,00 €	INTERNET	21/02/2022	300,00 €
21	BEGUIN Gérard	LAON	66	MEGACYCLES	2 999,00 €	CAPL	22/02/2022	300,00 €
							TOTAL	4 800,00 €

Enveloppe BP 2021	45 000 €
25% Enveloppe BP 2021	11 250 €
Montant déjà attribué en 2022	1 500 €